

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 MARS 2017

PRESENTS : Mme BOISSIER Gisèle ; M. GOUYARD Gilles ; M. FRANCES Christian ; Mme TIXIER Monique ; M. HUGUET Bruno ; M. COMBE Jean-Pierre ; M. MALOT Hervé ; M. PEINY Alain.

ABSENTES EXCUSEES : Mme GOMES Sandra qui a donné procuration à M. GOUYARD Gilles ; Mme Emilie THIVAT-CLUZEL qui a donné procuration à Mme TIXIER Monique.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant les durées d'amortissement. En effet, cette délibération permettra d'avoir des informations supplémentaires pour préparer le budget primitif qui sera soumis au vote lors de la prochaine séance.

L'assemblée, unanime, donne son accord.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des remarques à formuler au sujet du compte-rendu de la réunion du 15 février 2017.

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

1 – Compte Administratif 2016 :

Madame le Maire présente le Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2016.

Section de fonctionnement :

DEPENSES

Chapitre 011 <i>Charges à caractère général</i> :	60.965,47 €
Chapitre 012 <i>Charges de personnel</i> :	100.417,70 €
Chapitre 65 <i>Autres charges de gestion courante</i> :	38.963,29 €
Chapitre 66 <i>Charges financières</i> :	11.026,76 €
Chapitre 042 <i>Opérations d'ordre entre sections</i> :	688,00 €
	<hr/>
	212.061,21 €

RECETTES

Chapitre 013 <i>Atténuation de charges</i> :	22.425,71 €
Chapitre 70 <i>Produits des services</i> :	11.930,43 €
Chapitre 73 <i>Impôts et taxes</i> :	142.290,12 €
Chapitre 74 <i>Dotations et participations</i> :	65.663,19 €
Chapitre 75 <i>Autres produits de gestion courante</i> :	9.579,40 €
Chapitre 76 <i>Produits financiers</i> :	1,62 €
Chapitre 77 <i>Produits exceptionnels</i> :	10.904,12 €
002 <i>Excédent antérieur reporté 2015</i> :	157.330,35 €
	<hr/>
	420.124,94 €

Section d'investissement :

<u>DEPENSES</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Restes à réaliser</u>
<i>Réhabilitation préau en salle de classe :</i>	193.035,21 €	4.716,00 €
<i>Mise aux normes d'accessibilité salle polyv. :</i>	3.740,88 €	76.359,00 €
<i>Extension réseau électrique :</i>	1.418,00 €	3.582,00 €
<i>Certificat électronique :</i>	540,00 €	
<i>Achat de matériel divers :</i>	3.362,29 €	27.016,00 €
<i>Travaux bâtiments :</i>	1.396,97 €	
<i>Travaux de voirie :</i>	19.098,98 €	24.390,00 €
<i>Remboursement capital emprunts :</i>	24.083,47 €	
<i>Déficit antérieur reporté 2015 :</i>	52.779,13 €	
	<hr/>	<hr/>
	299.454,93 €	136.063,00 €

<u>RECETTES</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Restes à réaliser</u>
<i>Subvention Ministère Int réhabilitation préau :</i>	9.161,00 €	5.839,00 €
<i>Subvention FIC CDptal réhabilitation préau :</i>	31.382,00 €	27.424,00 €
<i>Subvention DETR réhabilitation préau :</i>	30.838,00 €	18.842,00 €
<i>Subvention FIC CDptal accessibilité salle polyv. :</i>		19.624,00 €
<i>Subvention DETR accessibilité salle poly. :</i>		20.025,00 €
<i>TA :</i>	4.790,99 €	
<i>FCTVA :</i>	16.314,41 €	
<i>Opérations d'ordre entre sections :</i>	688,00 €	
	<hr/>	<hr/>
	205.174,40 €	91.754,00 €

Après la présentation des crédits utilisés en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, Madame le Maire présente à l'assemblée les résultats de clôture du compte administratif 2016.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 208.063,72 € et la section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture de 94.280,53 €. Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion dressé par Monsieur Serge BALAVY, Receveur Municipal.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Alain PEINY, Conseiller municipal, doyen d'âge, qui soumet le Compte Administratif au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité, hormis Madame le Maire qui ne prend pas part au vote.

2 – Compte de gestion 2016 :

Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à consulter le Compte de Gestion afin de vérifier la concordance des résultats de clôture avec ceux du Compte Administratif. Puis elle soumet le Compte de Gestion au vote.

Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer pour affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 qui est de 208.063,72 €.

Compte tenu du résultat de clôture de la section d'investissement qui est un déficit de 94.280,53 € et du solde des restes à réaliser qui est un déficit de 44.309,00 €, la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 138.589,53 €.

Madame le Maire propose d'affecter au budget primitif 2017 en recettes d'investissement c/1068 affectation du résultat la somme de 138.600,00 € et de reporter au budget primitif 2017 en recettes de fonctionnement c/002 excédent antérieur reporté la somme de 69.463,72 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de clôture de la section d'investissement 2016 comme suit : affectation de la somme de 138.600,00 € au c/1068 (recettes d'investissement du budget 2017) et report de la somme de 69.463,72 € au c/002 (excédent antérieur reporté en fonctionnement du budget 2017).

TAUX DES TAXES

Madame le Maire expose à l'assemblée que les bases prévisionnelles d'imposition des trois taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation) pour 2017 n'ont pas encore été notifiées mais que la loi de finances pour 2017 prévoit une revalorisation de 0,4 %. A partir des bases d'imposition 2016 revalorisées de 0,4 %, elle présente une simulation du produit des taxes sans augmentation des taux par rapport à 2016 et avec une augmentation des taux de 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes par rapport à ceux de 2016, et de conserver pour 2017 les taux suivants :

- taxe d'habitation : 8,99 %
- taxe foncier bâti : 14,64 %
- taxe foncier non bâti : 67,47 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose à l'assemblée d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes : 100,00 €
- Société de chasse : 100,00 €
- Société de pêche : 100,00 €
- Les Amitiés de la Butte : 100,00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers Effiat-Montpensier : 200,00 € (pour leur participation aux cérémonies commémoratives du 8 mai, 14 juillet et 11 novembre)
- Coopérative scolaire : 380,00 € (10,00 € par élève)
- Générations Montpensier : 100,00 €

Madame le Maire précise que contrairement aux années précédentes, la Société Lyrique de Combronde ne viendra plus animer les cérémonies commémoratives. C'est pourquoi, elle ne propose pas de subvention à cette association.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à cette liste de subventions aux associations d'un montant total de 1.080,00 € qui sera prévu au Budget Primitif 2017.

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTPENSIER

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année une subvention est versée par le budget général de la Commune au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montpensier. En 2016, cette subvention était d'un montant de 1.500,00 € mais elle propose pour 2017 d'abonder le budget du CCAS d'une somme supérieure, soit de 2.200,00 €.

Compte tenu du nombre de personnes supplémentaires (8) qui bénéficieront d'un cadeau de fin d'année (un déjeuner au restaurant ou un présent), une subvention de 2.200,00 € sera nécessaire pour équilibrer le budget de fonctionnement 2017 du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide d'attribuer au C.C.A.S. une subvention pour 2017 d'un montant de 2.200,00 €.

DUREE DES AMORTISSEMENTS

Madame le Maire expose à l'assemblée que la Commune doit procéder aux amortissements des dépenses imputées au compte 2041 « subventions d'équipement versées aux organismes publics » ce qui correspond aux dépenses relatives au S.I.E.G. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) du Puy-de-Dôme.

Le Conseil municipal avait délibéré le 22 mars 2012 pour fixer les durées d'amortissement des dépenses imputées au compte 2041 relatives aux participations versées au S.I.E.G. pour les installations d'éclairage public et pour les illuminations mais n'avait pas délibéré pour les dépenses relatives au S.I.E.G. concernant les extensions de réseaux électriques et les enfouissements des réseaux de télécommunication. Madame le Maire propose de fixer la durée d'amortissement de ces dépenses à 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de fixer les durées d'amortissement suivantes :

- Dépenses au compte 2041 relatives aux participations versées au S.I.E.G. pour les extensions des réseaux électriques : 15 ans
- Dépenses au compte 2041 relatives aux participations versées au S.I.E.G. pour les enfouissements de réseaux de télécommunication : 15 ans

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE MONTPENSIER AUX COMMISSIONS DE LA CCPL

1 – EPF-Smaf :

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite à la réunion du 10 février 2017 de la communauté de communes Plaine Limagne (CCPL), il y a lieu de désigner au sein du Conseil municipal un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune à l'EPF-Smaf.

Elle rappelle que l'EPF-Smaf est un établissement public qui est compétent pour réaliser pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute autre personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de désigner les représentants suivants à l'EPF-Smaf :

- Délégué titulaire : Monsieur Christian FRANCES, deuxième adjoint
- Délégué suppléant : Monsieur Hervé MALOT, Conseiller municipal

2 – CLECT :

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite à la délibération du 10 février 2017 de la CCPL créant une commission locale et d'évaluation des charges transférées (CLECT), il y a lieu de désigner un membre du Conseil municipal pour y siéger. Elle précise que cette commission a pour rôle d'évaluer les charges transférées par les Communes à la CCPL ce qui donne lieu à un rapport qui doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de désigner Madame Gisèle BOISSIER, Maire, pour siéger à la CLECT.

3 - CIA :

Madame le Maire expose à l'assemblée que par délibération du 10 février 2017, la CCPL a créé la commission intercommunale d'accessibilité (CIA) conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La CIA est composée du président de la CCPL, d'un représentant par Commune, des représentants des habitants (utilisateurs des bâtiments), des représentants d'associations départementales de personnes handicapées et éventuellement des personnes qualifiées. Elle a des missions de pilotage et de synthèse : animer, coordonner les plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ; animer et suivre les diagnostics d'accessibilité ; animer et suivre les mesures prises par les communes pour mettre en oeuvre un système de recensement de l'offre de logements accessibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint, comme représentant de la Commune à la CIA.

3 - CIID :

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en vertu du Code Général des Impôts, les communautés de communes levant la fiscalité professionnelle unique doivent créer une commission intercommunale des impôts directs (CIID) qui est composée du président, de dix membres titulaires et de dix membres suppléants.

La CCPL devra dresser sur proposition des communes adhérentes une liste de 40 membres (20 titulaires et 20 suppléants) parmi laquelle le directeur départemental des finances publiques désignera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant devra être domicilié en dehors du périmètre de la CCPL.

Monsieur le Président de la CCPL a donc demandé à chacune des 25 Communes adhérentes de proposer trois personnes pour éventuellement siéger à la CIID : un membre titulaire, un membre suppléant et un membre domicilié hors du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime propose les personnes suivantes pour siéger à la CIID :

- Membre titulaire : Madame Gisèle BOISSIER, Maire,
- Membre suppléant : Monsieur Bruno HUGUET, conseiller :
- Membre domicilié hors CCPL :

QUESTIONS DIVERSES

1 - Travaux salle polyvalente :

Les fondations ont été coulées et les longrines ont été posées. La dalle va être réalisée et vont suivre les travaux d'isolation.

2 - Autres travaux :

Concernant les travaux d'enfouissement des réseaux rue du Pré d'Amour, il va être prochainement procédé à la dépose de poteaux et à la pose de candélabres.

3 - Chantier d'insertion :

Le chantier d'insertion a été reconduit pour 6 mois et va pouvoir terminer les travaux de réhabilitation du lavoir.

4 - Rallye cycliste :

Un rallye cycliste (le rallye Mozac) va traverser la commune le dimanche 23 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.